FOUSSEMAG

Numéro 316 – 4 novembre 2020

Crise sanitaire

Durant cette période difficile et la mise en place d'un nouveau confinement, la mairie s'adapte et met en place un plan de continuité de ses activités, afin de limiter la propagation du virus tout en veillant à assurer ses missions essentielles de service public. Vous pourrez compter sur les services municipaux pour être à votre écoute et vous apporter notre aide dans la mesure de possible.

Confinement : fonctionnement national

Suite à la mise en place du confinement, seuls les déplacements essentiels sont autorisés :

- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle
- Déplacements pour effectuer des achats de première nécessité et des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle
- Consultations, examens, soins et achat de médicaments.
- Déplacements pour motif familial impérieux
- Déplacement des personnes en situation de handicap et leur accompagnant.
- Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile
- Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public
- Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative
- Déplacement pour chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités périscolaires

Pour cela, il faudra vous munir d'une attestation, que vous trouverez au lien suivant : https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestations-de-deplacement.

Celle-ci peut également être recopiée sur papier libre pour les personnes ne disposant pas d'une imprimante.

Les établissements scolaires fourniront un justificatif de déplacement permanent pour les enfants, tout comme les entreprises le feront pour leurs salariés.

Les gestes barrières sont naturellement toujours en vigueur.

Confinement : fonctionnement communal

- La mairie sera ouverte uniquement sur **rendez-vous** (téléphone ou mail) pour **l'état civil, l'urbanisme et l'aide aux personnes en difficulté**.
- La médiathèque fonctionne uniquement en **click&collect** (dépôt et retrait) : 03.84.23.48.09 et mediatheque.foussemagne@laposte.net
  Le catalogue est disponible en ligne.
- Le **périscolaire reste ouvert** avec application des consignes sanitaires.
- La **benne à déchets** verts sera inaccessible (décision de l'Etat). Les **déchetteries** de Grand Belfort resteront ouvertes.
- Le **port du masque est obligatoire** aux arrêts de bus et dans les Etablissements Recevant du Public.

Mairie de Foussemagne - *11 rue d'Alsace - 90150 Foussemagne – www.foussemagne.com*
Contact : 03 84 23 34 40 ; secretariat@foussemagne.com ; @foussemagne ; facebook.com/mairiedefoussemagne
Horaires d'ouverture : lundi et jeudi : 16h-18h ; mercredi et samedi : 10h30-12h

IPNS- Ne pas jeter sur la voie publique

Confinement : soutien au commerce et l'artisanat de notre village

Les mesures de confinement prises par le Gouvernement dans le cadre de la protection sanitaire de la population mettent à mal nos commerçants et artisans qui ne peuvent plus travailler normalement ou subissent même une fermeture administrative de leur établissement.

Ces commerçants et ces artisans souffrent, et avec eux, c'est aussi notre mode de vie collectif et notre rapport à la vie rurale de notre village qui sont remis en cause.

Certains s'adaptent comme ils le peuvent tandis que d'autres n'ont pas de leviers directs pour le faire.

Si nous refusons d'habiter un village dortoir, si nous refusons l'extinction d'un pan de notre lien social communal, si nous refusons de les laisser en difficulté, agissons ensemble tous à notre manière et avec nos moyens pour les aider.

Chacun doit ainsi prendre la mesure de son pouvoir d'influence en devenant un consom'acteur pendant et après le confinement.

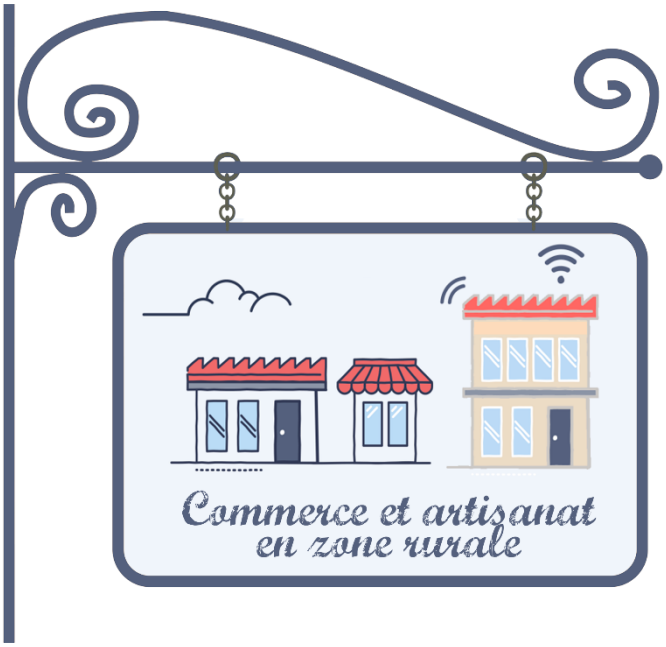

Cette liste n'est malheureusement pas exhaustive et nous nous en excusons. Si vous n'y figurez pas, contactez la mairie pour que l'on vous publie.

La situation de nos commerces, artisans et services :

Salon de coiffure Romi'xt
1 place du Moulin
03.84.23.48.74
Actuellement fermé

Restaurant Le Relais d'Alsace
28 rue d'Alsace
03.84.36.66.05
Vente à emporter uniquement le vendredi, samedi et dimanche, midi et soir (friture et un autre plat)

Taxi Évasion
34 rue d'Alsace
03.84.23.37.90
Disponible

Écurie de la Marnière
9 rue des Vosges
09.59.50.91.18
Visite sur rendez-vous pour les propriétaires de chevaux

Bureau de tabac Au Petit Moulin
3 place du Moulin
03.84.23.37.90
Ouvert aux horaires habituels

Boulangerie Brulard
1 rue de l'Ancienne Douane
03.84.19.41.68
Ouvert aux horaires habituels

Camion Hichtoire de pizza
Parking de la place du Moulin
06.95.56.32.98
Le vendredi de 18h à 20h30

La Halle au Bois
12C rue des Vosges
03.60.82.55.32
Ouvert aux horaires habituels

Garage automobile Bouchez
rue des Vosges, ZA la Glacière
03.84.23.38.86
Ouvert aux horaires habituels

LM Maçonnerie
23 Fbg Saint-Antoine
06.67.48.25.65
Disponible

Paysage bien-être
8 Fbg Saint-Martin
07.71.03.26.07
Disponible

Jojo la Bobine
www.jojolabobine.com
service.client@jojolabobine.com
Possibilité de commander

Coupure de courant & travaux

Afin d'améliorer la qualité de la distribution électrique et de répondre aux besoins des usagers, ENEDIS est conduit à programmer des travaux qui entraîneront une coupure d'électricité sur l'ensemble du territoire de la commune : **jeudi 5 novembre entre 7h30 et 9h00 et entre 15h30 et 17h (15 min).**

Les **travaux d'enfouissement des réseaux secs** vers l'école débuteront **lundi 9 novembre pour un mois**. La circulation est susceptible d'être perturbée. Nous vous demandons de faire attention à la signalisation temporaire qui sera mise en place.

Grande enquête sur le cadre de vie

Vous avez participé cet été à l'enquête sur le cadre de vie proposée par le nouveau Conseil Municipal dont l'objet était en premier lieu de faire une photo de la situation au moment du passage de témoin mais également de comprendre et cibler vos attentes afin d'établir, de confirmer ou de corriger nos axes de travail pour les six prochaines années.

Nous avions la volonté de vous présenter ces résultats lors d'une réunion publique mais le contexte sanitaire a joué contre nous. Ainsi, vous pourrez consulter la présentation du bilan du sondage accompagné de propositions sur notre site internet : https://www.foussemagne.fr/resultats-sondage-2020.pdf ou en flashant ce QR code.

Les personnes ne disposant pas d'une connexion internet pourront contacter le secrétariat afin d'avoir accès aux résultats par un autre biais.

Nous relancerons cette opération chaque année afin de mesurer le chemin parcouru pour chaque sujet.

Commémoration de l'Armistice

En raison de la crise sanitaire et des consignes à respecter, la cérémonie commémorative de l'Armistice de la Première Guerre Mondiale n'aura pas lieu.

Concours des maisons décorées pour Halloween

Le conseil municipal vous a proposé un concours de décoration de maisons pour la fête d'Halloween.

Nous **remercions tous les participants** et vous présentons le podium ainsi que les lots remportés :

- 1er : Famille HUOT, rue d'Alsace : bon de 50€ à utiliser au Relais d'Alsace,
- 2ème : Famille ROBERT, rue du Moulin : bon de 25€ à utiliser à la boulangerie Brulard,
- 3ème : Famille DE SMEYTERE, rue des Vosges : 1kg de bonbons.

Balayage (rappel)

L'entretien des trottoirs incombe aux occupants des habitations jouxtant la voie publique.

Pour un immeuble, l'entretien du trottoir situé devant l'immeuble incombe au syndic de la propriété.

Bois d'affouage

Les personnes intéressées par la coupe de bois peuvent s'inscrire en mairie jusqu'au 30 novembre.

Mairie de Foussemagne - *11 rue d'Alsace - 90150 Foussemagne – www.foussemagne.com*
Contact : 03 84 23 34 40 ; secretariat@foussemagne.com ; @foussemagne ; facebook.com/mairiedefoussemagne
Horaires d'ouverture : lundi et jeudi : 16h-18h ; mercredi et samedi : 10h30-12h

IPNS- Ne pas jeter sur la voie publique

Suivi du budget

Dans un cadre de transparence budgétaire, nous vous présentons les dernières activités notables :

- Câblage école : **10 304€** (4 304€ après subvention),
- Matériel de l'école numérique : 10000€, pris en charge par le Grand Belfort ; **0€ pour la commune**,
- Enfouissement des réseaux secs rue du Lavoir : **dépense de 20 059€** (15 009€ après subvention),
- Remplacement zinguerie groupe scolaire : **dépense de 1 787,70€** (1 044€ après subvention),
- Remplacement et réparation d'onduleurs solaires : **dépense de 3 118,32€**,
- Mise en sécurité devant commerce place du Moulin : **dépense de 1 130€** (565€ après subvention),
- Annulation du dédit des travaux de mise en sécurité du carrefour de la boulangerie : **non-dépense de 17 200€**,
- Renégociations de contrats d'assurances : **économie de 4 100€/an**,
- Négociation d'une année gratuite des services Voisins Vigilants : **économie de 800€,**
- Annulation et remboursement de 2 années de taxes foncières de la synagogue et de la maison du rabbin : **gain de 2 336€** et **économie de 1200€/an**,
- Récupération des loyers du bâtiment de l'entreprise TSE : **recette de 17 000€/an**,

Les Mulhousiennes

Des joggeuses et des joggeurs du village se sont réunis le 20 septembre dernier afin de participer aux Mulhousiennes. Nous les en remercions vivement. Cette manifestation sportive et solidaire permettant de soutenir le GHR Mulhouse - Sud Alsace et la lutte contre le cancer.

École numérique

L'école numérique est désormais en place à Foussemagne. Les élèves de primaire peuvent profiter d'un **tableau interactif tactile**, d'une caméra de table et de **15 tablettes** par classe (qui elles, arriveront ce mois).

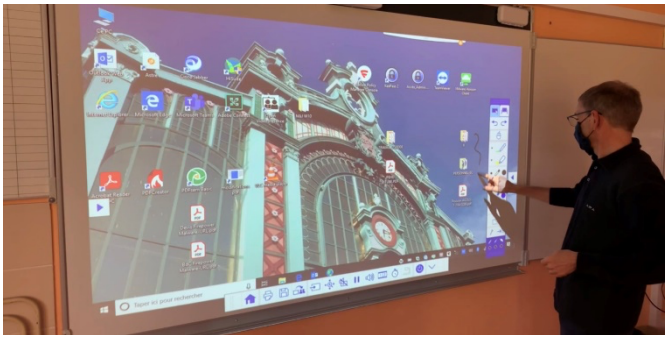

Contrôles de vitesse

Suite à plusieurs plaintes et aux constatations, beaucoup de véhicules circulent trop vite dans notre village. Sur demande de la Municipalité, la gendarmerie procède actuellement à des contrôles de vitesse sur l'ensemble de la commune (2 opérations réalisées en octobre).

Association Communale

L'Association Communale va reprendre son fonctionnement et proposera des activités à compter du début d'année prochaine.

Nouveau bureau : **M Nicolas Haberthur (président) ; M Claude Prassel (vice-président), Mme Amandine Vuillemot (trésorière) ; Mme Laurence Vallon (secrétaire)**.

Recherche de meuble

Le centre périscolaire est à la recherche d'un meuble pour y ranger des dossiers ou du matériel de bricolage.

Si vous souhaitez faire don, nous vous remercions de contacter Mme Bourquardez au 03.84.23.11.26 ou à lepetitprince90150@gmail.com.

Directeur de la publication : Arnaud Miotte
Responsable de la rédaction : Joëlle David
Rédaction : Olivier Richard
Crédits image : mairie de Foussemagne
Conception graphique, mise en page et impression : mairie de Foussemagne

Commune de Foussemagne - *11 rue d'Alsace - 90150 Foussemagne – www.foussemagne.com*
Contact : 03 84 23 34 40 ou secretariat@foussemagne.com
Horaires d'ouverture : lundi et jeudi : 16h-18h ; mercredi et samedi : 10h30-12h

IPNS- Ne pas jeter sur la voie publique